

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 08022

Numéro SIREN : 431 348 432

Nom ou dénomination : 3S SANTE

Ce dépôt a été enregistré le 31/07/2018 sous le numéro de dépôt 72790



20180727902017

DATE DEPOT : 31/07/2018

N° DE DEPOT : 72790

N° GESTION : 2000B08022

N° SIREN : 431348432

DENOMINATION : 3S SANTE

ADRESSE : 15 R DE MADRID 75008 PARIS

MILLESIME : 2017

*Co. Fr. confirm
le Gend
J. /*

3S SANTE

Société à Responsabilité Limitée au capital de 87.000 Euros

**Siège social : 15, rue de Madrid
(75008) PARIS**

R.C.S. PARIS B 431 348 432

Greffes du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :

31 JUL. 2018

Sous le N° :

72790 *[Signature]*

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 29 JUIN 2018

PROCES VERBAL

. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 JUIN 2018
--

L'An Deux Mil Dix-Huit,

Le Vingt-Neuf Juin,

à dix heures,

Les associés de la Société "3S SANTE", Société à Responsabilité Limitée au capital de 87.000 € divisé en 4.350 parts de 20 € chacune, dont le siège social est à PARIS (75008) 15, rue de Madrid,

se sont réunis au siège social, sur convocation de la gérance.

Monsieur Jean-Luc SICNASI préside l'Assemblée, en sa qualité de Gérant.

Après avoir déclaré qu'il possède personnellement :

-	QUATRE MILLE		
	CENT TRENTÉ DEUX PARTS	:	4.132 parts

Monsieur le Président constate qu'est présente :

-	Mademoiselle Viviane SICNASI		
	propriétaire de		
	DEUX CENT DIX HUIT PARTS	:	218 parts

TOTAL DES PARTS REPRESENTÉES :

QUATRE MILLE	
TROIS CENT CINQUANTE PARTS	4.350 parts

représentant l'intégralité du capital social.

Monsieur le Président constate que la totalité des parts est représentée et que l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre des décisions de caractère ordinaire.

Monsieur Michel OHANA, Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec avis de réception en date du 11 juin 2018, est absent, excusé.

Monsieur le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les statuts de la Société,

- Le rapport de gestion sur l'exercice écoulé,
- Les rapports du Commissaire aux comptes,
- L'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice écoulé,
- Le texte des résolutions proposées.

Puis il rappelle que les documents sus-visés ont été adressés aux associés plus de quinze jours avant la présente Assemblée, et que pendant le même délai, l'inventaire a été tenu à leur disposition au siège social.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est réunie afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes,
- Examen et approbation, s'il y a lieu, des comptes et du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- Affectation des résultats,
- Quitus à la gérance,
- Conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, intervenues ou renouvelées pendant ledit exercice,
- Dispositions de l'article 243 bis du C.G.I.,
- Dispositions de l'article 223 quater du C.G.I., le cas échéant;
- Approbation de la rémunération du gérant,
- Questions diverses.

Monsieur le Président donne ensuite lecture du rapport de gestion sur l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Cette lecture terminée, la discussion est déclarée ouverte.

Diverses observations sont alors échangées, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne acte à la gérance de ce que chaque associé a été régulièrement convoqué à la présente Assemblée et mis à même d'exercer librement les droits de communication qui lui sont accordés par la loi, ainsi que le reconnaît respectivement chacun des associés composant l'Assemblée.

Ils acceptent comme régulière ladite convocation faite par la gérance, pour ces jour, heure et lieu, et la ratifient.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu lecture du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux comptes et examiné les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, l'Assemblée générale déclare les approuver tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations qu'ils concernent, résumées dans le rapport.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne à la gérance quitus entier, définitif et sans réserve de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de la gérance, constatant que l'exercice 2017 se clôture par un bénéfice de :

DEUX CENT TRENTE SEPT MILLE	
DEUX CENT VINGT EUROS	237.220 €

décide de l'affecter en totalité au poste "Report à nouveau", qui passe ainsi d'un montant créditeur de :

CINQ CENT DIX-HUIT MILLE	
NEUF CENT QUARANTE EUROS	518.940 €

à un nouveau montant, toujours créditeur, de :

SEPT CENT CINQUANTE SIX MILLE	
CENT SOIXANTE EUROS	756.160 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la rémunération perçue par Monsieur Jean-Luc SICNASI au titre de ses fonctions de gérant pour l'exercice 2017, déclare en approuver le montant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, déclare en approuver le contenu.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale déclare que les sommes suivantes ont été distribuées au titre des trois exercices précédents :

Exercice	Distribution globale	Eligible à abatement fiscal de 40%	Non éligible à abatement
2014	/	/	/
2015	9.027 €	9.027 €	/
2016	156.973 €	156.973 €	/

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, les dépenses effectuées au cours de l'exercice 2017 et ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts pour un montant global de 2.094 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à onze heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel, après lecture, a été signé par tous les associés et par la gérance.

«3S SANTE»

Société à Responsabilité Limitée

au capital de 87.000 €

**Siège social : 15, rue de Madrid
(75008) PARIS**

R.C.S. PARIS B 431 348 432

RAPPORT DE GESTION

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 29 JUIN 2018

. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

RAPPORT DE GESTION

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin, conformément aux dispositions de l'article L 232-1 du Code de commerce, de vous présenter notre rapport sur la gestion et la marche de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice et vous faire part des perspectives de l'exercice en cours.

Vous aurez en conséquence à vous prononcer sur les propositions d'affectation des résultats de l'exercice.

Votre Commissaire aux comptes vous donnera tout à l'heure lecture de son rapport général sur la marche des affaires sociales au cours de ce même exercice et de son rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Les méthodes et prescriptions comptables établies par les dispositions légales en vigueur ont été appliquées par nos services comptables.

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe au 31 décembre 2017 sont présentés conformément à ces règles, mais aucune modification n'a été apportée aux méthodes d'évaluation des différents postes du bilan, par rapport aux exercices précédents.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports et autres documents s'y rapportant, vous ont été communiqués et ont été mis à votre disposition, dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires.

Nous allons vous présenter notre rapport sur la gestion et la marche des affaires sociales pendant l'exercice considéré, ainsi que la tendance globale pour l'exercice en cours.

I- RESULTAT D'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

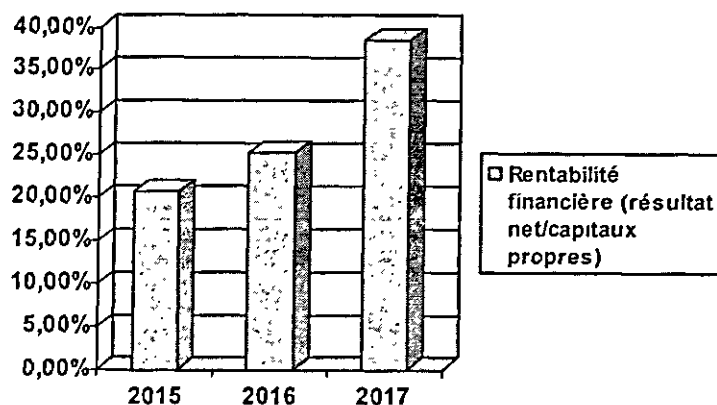
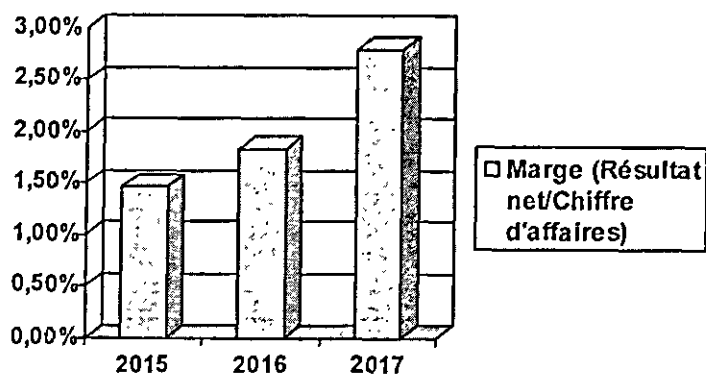
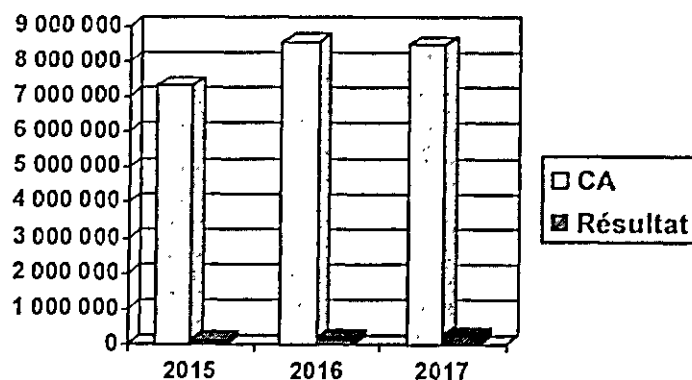
A. Situation et activité de la société

L'exercice 2017 a été similaire à l'exercice précédent, avec un chiffre d'affaires en très légère baisse (-1,13%).

Nous nous heurtons à un manque d'intérimaires et à la présence des sites réseaux sociaux.

B. Résultats d'activité

Le résultat de l'exercice 2017 se solde par un bénéfice en progression de 51,12%, pour un chiffre d'affaires en très légère baisse (-1,13%).



1) Les produits

Notre chiffre d'affaires s'est élevé à 8.482.222 € au titre de l'exercice 2017, contre 8.579.238 € pour l'exercice précédent.

Il correspond exclusivement à des prestations de services en France.

Nos produits financiers se sont élevés à 105 €, alors que nous n'en avons pas réalisé au titre de l'exercice 2016.

Ils correspondent à des intérêts et produits assimilés.

Nos produits exceptionnels se sont élevés à 6.000 €, alors que nous n'en avons pas réalisé lors de l'exercice précédent.

Ils correspondent à des produits de cession d'immobilisations.

2) Les charges

Les charges d'exploitation au titre de l'exercice 2017 se sont élevées à 8.294.132 €, contre 8.463.238 € pour l'exercice 2016.

Examinons les principaux postes de cette rubrique :

- Les autres achats et charges externes ont atteint la somme de	:	617.674 €
contre 598.113 € pour l'exercice précédent.		
- Les impôts, taxes et versement assimilés se sont élevés à	:	280.080 €
contre 292.655 € lors de l'exercice 2016.		
- Les salaires et traitements ont atteint la somme de	:	5.286.874 €
contre 5.299.816 € pour l'exercice précédent.		
- Les charges sociales se sont élevées à	:	2.036.596 €
contre 2.213.782 € au titre de l'exercice 2016.		
- les dotations aux amortissements ont atteint la somme de	:	55.520 €
contre 58.805 € pour l'exercice précédent.		

Nous n'avons pas supporté de charge financière. Il en a été de même lors de l'exercice précédent.

Nos charges exceptionnelles ont atteint la somme de 1.514 €, contre 2.178 € au titre de l'exercice 2016.

Elles correspondent à :

- la valeur nette comptable d'immobilisations cédées : 382 €
- des pénalités et amendes : 1.132 €

3) Les résultats

D'un résultat d'exploitation bénéficiaire de 232.628 €, nous passons, compte tenu d'un résultat financier bénéficiaire de 105 €, à un résultat courant avant impôts bénéficiaire de 232.733 €.

Du fait d'un résultat exceptionnel bénéficiaire de 4.486 € et de l'absence d'impôt sur les bénéfices, le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2017 est un bénéfice de 237.220 €, contre un bénéfice de 156.973 € au titre de l'exercice 2016.

Avant de passer aux propositions de résolutions qui seront soumises à votre vote lors de l'Assemblée, examinons les immobilisations de la société et la structure de son endettement.

4) Immobilisations

Les immobilisations figurant au bilan au 31 décembre 2017 représentent un total de 630.716 € (valeur brute), contre 612.060 € au début de l'exercice.

Cette différence correspond à :

- des augmentations par acquisition d'immobilisations corporelles pour 25.373 € :

. installations générales, agencements,
aménagements divers : 1.690 €

. matériel de bureau et
mobilier informatique : 23.683 €

- des diminutions par cession d'immobilisations corporelles pour 6.717 € (matériel de transport).

5) Endettement

Le total de nos dettes au 31 décembre 2017 s'élève à 1.218.305 €.

Il s'agit de dettes à court terme.

Examinons les principales dettes :

- Fournisseurs et comptes rattachés	:	12.056 €
- Personnel et comptes rattachés	:	371.875 €
- Sécurité sociale et autres organismes rattachés	:	332.528 €
- T.V.A.	:	274.047 €
- Autres impôts, taxes et assimilés	:	221.073 €

Délais de paiements des clients et fournisseurs

Conformément aux dispositions des articles L 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, au présent rapport est annexé un tableau sur les délais de paiement clients et fournisseurs conformément au modèle fixé par l'arrêté du 20 mars 2017.

II- PROPOSITIONS A L'ASSEMBLEE

1) Affectation du résultat

Le résultat de l'exercice 2017 fait apparaître un bénéfice de :

DEUX CENT TRENTE SEPT MILLE DEUX CENT VINGT EUROS	237.220 €
--	-----------

qui pourrait être affecté en totalité au poste "Report à nouveau", qui passerait ainsi d'un montant créditeur de :

CINQ CENT DIX-HUIT MILLE NEUF CENT QUARANTE EUROS	518.940 €
--	-----------

à un nouveau montant, toujours créditeur, de :

SEPT CENT CINQUANTE SIX MILLE CENT SOIXANTE EUROS	756.160 €
--	-----------

Les capitaux propres, après affectation du bénéfice, se présenteraient comme suit :

. Capital social	:	87.000 €
. Réserve légale	:	8.700 €
. Report à Nouveau	:	756.160 €
SITUATION NETTE :		851.860 €

2) Quitus à la gérance et approbation des comptes

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes tels que présentés au 31 décembre 2017 et donner quitus à la gérance de sa gestion au titre de cet exercice.

3) Conventions de l'article L 223-19 du Code de commerce

Nous vous précisons que des conventions tombant sous le coup de l'article L 223-19 du Code de commerce sont intervenues au cours de l'exercice et qu'elles font l'objet d'un rapport spécial du Commissaire aux comptes de la société.

4) Distribution de dividendes
Article 243 bis du C.G.I.

En application des dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., nous vous rappelons le montant des dividendes distribués au titre des trois exercices précédents, ainsi que les avantages fiscaux liés à ces distributions :

Exercice	Distribution - globale	Eligible à abattement fiscal de 40%	Non éligible à abattement
2014	/	/	/
2015	9.027 €	9.027 €	/
2016	156.973 €	156.973 €	/

5) Rémunération de la gérance

Nous vous demanderons de bien vouloir approuver la rémunération nette perçue par Monsieur Jean-Luc SICNASI au titre de ses fonctions de gérant, qui s'est élevée à 262.152 € nets au titre de l'exercice 2017.

6) Dépenses non déductibles fiscalement – Article 39-4 du Code Général des Impôts

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 2.094 € correspondant à des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

III- PRINCIPAUX RISQUES INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST EXPOSEE

Notre société n'est pas confrontée à des risques ou incertitudes spécifiques.

IV- PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous prévoyons de recruter un directeur de développement confirmé provenant de l'intérim et de prospecter d'autres secteurs.

V- EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il n'en est intervenu aucun.

Nous vous rappelons qu'en vertu de l'article L 232-22 du Code de commerce, les Sociétés à Responsabilité Limitée sont tenues de déposer au Greffe du Tribunal de Commerce, dans le mois qui suit leur approbation par l'Assemblée Générale Ordinaire :

- les comptes annuels,
- la proposition d'affectation des résultats soumise à l'Assemblée et la résolution d'affectation votée.

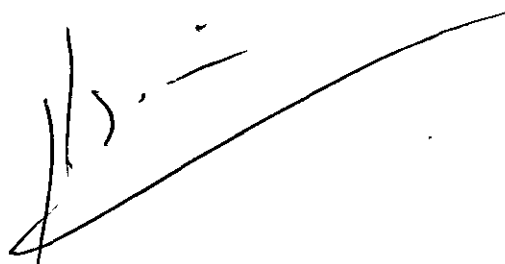
Nous allons maintenant vous donner quelques chiffres caractéristiques de l'évolution de notre société au cours des trois derniers exercices, concernant :

- les frais généraux,
- les chiffres d'affaires et résultats,
- l'endettement à court et à long terme.

Nous nous tenons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Nous espérons que les résolutions que nous vous proposons recueilleront votre agrément et vous demandons en conséquence de bien vouloir donner quitus à la gérance pour la gestion de l'exercice écoulé.

LA GERANCE

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping diagonal stroke from the bottom left towards the top right, with some smaller, less distinct strokes above it.

I. FRAIS GENERAUX

	2015	2016	2017
SALAIRES TRAITEMENTS	4.553.976	5.299.816	5.286.874
CHARGES SOCIALES	1.886.151	2.213.782	2.036.596
IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	226.723	292.655	280.080
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	523.706	598.113	617.674
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	/	/	/
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	54.079	58.805	55.520
DOTATIONS AUX PROVISIONS	/	/	16.246
AUTRES CHARGES	65	67	1.141

II. CHIFFRE D'AFFAIRES ET RESULTATS

	2015	2016	2017
CHIFFRE D'AFFAIRES	7.322.096	8.579.238	8.482.222
RESULTAT D'EXPLOITATION	128.569	159.151	232.628
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	128.623	159.151	232.733
RESULTAT DE L'EXERCICE	107.119	156.973	237.220

III. STRUCTURE DE L'ENDETTEMENT

	2015	2016	2017
COURT TERME	1.221.652	1.412.146	1.218.305
MOYEN TERME	/	/	/
LONG TERME	/	/	/

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu
(tableau prévu au I de l'article D. 441-4 du Code de commerce)

		Article D 441-4 I.1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D 441-4 I.2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
		0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement													
Nombre de factures concernées													
Montant total des factures concernées (en € TTC)													
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)		1.000											
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)		0%											
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées													
Nombre des factures exclues													
Montant total des factures exclues (en € TTC)													
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – Article L. 441-6 ou Article L. 443-1 du Code de commerce)													
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		☐ Délais contractuels (préciser) : ☒ Délais légaux (préciser)											

3 S SANTE

Siège social : 15 Rue de Madrid – 75008 PARIS

RCS PARIS 431 348 432

Rapport Général du Commissaire aux Comptes

Exercice clos le 31 décembre 2017

SARL
3S SANTE

Exercice clos le
31 décembre 2017

Rapport Général du Commissaire aux Comptes

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017 sur :

- ✓ Le contrôle des comptes annuels de la société 3S SANTE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- ✓ Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes de la profession. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

**SARL
3S SANTE**

*Exercice clos le
31 décembre 2017*

Rapport Général du Commissaire aux Comptes

J'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée, ci-après.

Je certifie que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Le bilan au 31 décembre 2017 a été arrêté au total net de : € 2 070 165

Le compte de résultat de l'exercice présente :

✓ un total de charges de :	€ 8 295 645
✓ un total de produits de :	€ 8 532 865
✓ un résultat bénéficiaire de :	€ 237 220

SARL
3S SANTE

Exercice clos le
31 décembre 2017

Rapport Général du Commissaire aux Comptes

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, introduites par la Loi de sécurité financière du 1^{er} Août 2003, je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé, pour émettre l'opinion ci-dessus sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et qui ont porté notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à COURBEVOIE,
Le 17 Avril 2018

Michel OHANA,
Commissaire aux Comptes.

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2018

Désignation de l'entreprise : SARL 3S SANTE Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12Adresse de l'entreprise 15 RUE DE MADRID 75008 PARIS Durée de l'exercice précédent * 12Numéro SIRET * 4 3 1 3 4 8 4 3 2 0 0 0 2 9 Néant ☐

				Exercice N clos le : <u>31/12/2017</u>		
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		
				Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
		Frais de développement *	CX		CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	2 900	AG	2 900
		Fonds commercial (I)	AH	80 000	AI	80 000
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
		Constructions	AP		AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS	
		Autres immobilisations corporelles	AT	502 228	AU	283 858
		Immobilisations en cours	AV		AW	
		Avances et acomptes	AX		AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
		Autres participations	CU		CV	
		Créances rattachées à des participations	BB		BC	
		Autres titres immobilisés	BD		BE	
		Prêts	BF		BG	
Autres immobilisations financières *		BH	45 587	BI	45 587	
TOTAL (II)		BJ	630 716	BK	283 858	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
		En cours de production de biens	BN		BO	
		En cours de production de services	BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
		Marchandises	BT		BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	883 799	BY	21 288
		Autres créances (3)	BZ	160 510	CA	160 510
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
		Values mobilières de placement (dont actions propres)	CD	10 886	CE	10 886
	DIVERS	Disponibilités	CF	665 164	CG	665 164
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	24 236	CI	24 236
TOTAL (III)		CJ	1 744 594	CK	21 288	
Comptes de régularisation		Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif *	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	2 375 310	IA	305 145

Revenu : (I) Dont droit de bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR	
Classe de réserve de propriété :	Immobilisations :	Stocks :			Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2018

Désignation de l'entreprise		SARL 3S SANTE		Néant ☐	
				L'exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :	87 000	DA	87 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,		DB		
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence	EK	DC		
	Réserve légale (3)		DD	8 700	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	BI	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *	EJ	DG		
	Report à nouveau		DH	518 940	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	237 220	
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
		TOTAL (I)	DL	851 860	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	1 738	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EI	DV	1 416	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	12 056	
	Dettes fiscales et sociales		DY	1 199 523	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA	3 572	
Compte régular.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
	TOTAL (IV)	EC	1 218 305		
	Écarts de conversion passif *		ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 070 165		
REVENUS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		IB		
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Écart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	1 218 305		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	1 738		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :		SARL 3S SANTE				Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue	FD		FE		FF		
			biens *					
		FG	8 482 222	FH		FI	8 482 222	
	services *	FJ	8 482 222	FK		FL	8 482 222	
	Chiffres d'affaires nets *							
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	43 697	
Autres produits (1) (11)					FQ	841		
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	8 526 760	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	
	Variation de stock (marchandises)*						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	617 674
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	280 080
	Salaires et traitements *						FY	5 296 874
	Charges sociales (10)						FZ	2 036 596
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	55 520
			- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	16 246	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)						GE	1 141
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	8 294 132
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (II - I)						GG	232 628
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	105
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
	Total des produits financiers (V)						GP	105
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ	
	Intérêts et charges assimilés (6)						GR	
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	105	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (II - II + III - IV + V - VI)						GW	232 733	

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL 3S SANTE		Néant ☐			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	6 000		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	6 000		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	1 132		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	382		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	1 514		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	4 486		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	8 532 865		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	8 295 645		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	237 220		
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP		
			- Crédit-bail immobilier		HQ	7 901	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			IX		
	(6ter)	Dont	amortissements des souscriptions dans des PMI innovantes (art. 217 octies)		RC		
			amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	43 697	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	67 838	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6 6 179	obligatoires	A9 61 659	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N	
Produit de cession des immob cédées				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Val nette comptable des immob cédées				382	6 000		
Pénalités et amendes				1 132			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
					Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

①

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2018

Désignation de l'entreprise : SARL 3S SANTE Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12
Adresse de l'entreprise : 15 RUE DE MADRID 75008 PARIS Durée de l'exercice précédent : 12
Numéro SIRET : 4 3 1 3 4 8 4 3 2 0 0 0 2 9 Néant ☐

		Lancez le curseur, [3][1][1][2][2][0][1][7]	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)	AA	
	Frais d'établissement *	AB	AC
	Frais de développement *	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AP	AG
	Fonds commercial (I)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
	Immobilisations en cours	AV	AW
	Avances et acomptes	AX	AY
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT
	Autres participations	CU	CV
	Créances rattachées à des participations	BB	BC
	Autres titres immobilisés	BD	BE
	Prêts	BF	BG
	Autres immobilisations financières *	BH	BI
	TOTAL (II)	BJ	BK
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
	Marchandises	BT	BU
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
	Autres créances (3)	BZ	CA
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE
	Disponibilités	CF	CG
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI
	TOTAL (III)	CJ	CK
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA
		2 375 310	305 145
			2 070 165

Renvois : (1) Dont droit au bail : ☐ (2) Part à plus d'un an : ☐ (3) Part à plus d'un an : ☐
Clause de réserve de propriété : ☐ Stocks : ☐ Créances : ☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DCGIFP N° 2051-SID 2018

Désignation de l'entreprise **SARL 3S SANTE**

Néant ☐

Tableau N

		Tableau N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (I)* (Dont versé : 87 000)	DA	87 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	8 700
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	518 940
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	237 220
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (II)	DL	851 860
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (III)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 738
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 416
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	12 056
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 199 523
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	3 572
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	1 218 305
	Écarts de conversion passif * (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 070 165
REVENUS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	{ Écart de réévaluation libre	1D	
	{ Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 218 305
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	1 738

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 51 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :		SARL 3S SANTE				Néant ☐ *			
		Exercice N							
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue	FD		FE		FF			
			biens *						
		FG	8 482 222	FH		FI	8 482 222		
		FJ	8 482 222	FK		FL	8 482 222		
	Chiffres d'affaires nets *								
	Production stockée *				FM				
	Production immobilisée *				FN				
	Subventions d'exploitation				FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP	43 697			
Autres produits (1) (11)				FQ	841				
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	8 526 760		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS		
	Variation de stock (marchandises) *						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	617 674	
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	280 080	
	Salaires et traitements *						FY	5 286 874	
	Charges sociales (10)						FZ	2 036 596	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	55 520	
			- dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC	16 246
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE	1 141	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	8 294 132	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	232 628		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GHI		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	105	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
	Total des produits financiers (V)						GP	105	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR		
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	105		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	232 733		

(RENOVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTES DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL 3S SANTE</u>										Néant ☐		
										Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion								IIA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *								IIB	6 000		
	Reprises sur provisions et transferts de charges								IIC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)								IID	6 000		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)								IIIE	1 132		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *								IIIF	382		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)								IIIG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)								IIII	1 514		
4 -- RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										IIII	4 486	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										IIJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)										IIK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										II L	8 532 865	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										II M	8 295 645	
5 -- BÉNÉFICE DU PERTE (Total des produits - total des charges)										II N	237 220	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								II O		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières								II Y	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								II G	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *								II P	
			- Crédit-bail immobilier								II Q	7 901
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								II H		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								II J		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								II K		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								II X		
	(6ter)	Dont	amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								II C	
			amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								II D	
	(9)	Dont transferts de charges								A1	43 697	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2	67 838	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives				A6	6 179	obligatoires	A9	61 659		
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :										
Produit de cession des immob. cédées										Exercice N		
										Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Val nette comptable des immob. cédées										382	6 000	
Pénalités et amendes										1 132		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :											
										Exercice N		
										Charges antérieures	Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise SARL 3S SANTE										Néant		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et versements de poste à poste		
						Composantes à une réévaluation négative au cours de l'exercice ou transféré à une mise en équivalence				3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	82 900	KI		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KII		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	199 969	KW		KX	1 690	
		Matériel de transport *				KY	7 090	KZ		LA		
	Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	276 513	LC		LD	23 683		
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LO			
	Immobilisations corporelles en cours					LII		LI		IJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	483 572	LO		LP	25 373	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés					IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières					IT	45 587	IU		IV			
TOTAL IV					LQ	45 587	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					OG	612 060	OII		OJ	25 373		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultat d'une mise en équivalence		3		4		
		1				2						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CO		D0		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV	82 900	IX		
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agents et am. des constructions			IS		MG		MH		MI	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		ML	
		Inst. gales, agents, aménagements divers			IU		MM		MN	201 659	MO	201 659
		Matériel de transport			IV		MP	6 717	MQ	373	MR	373
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT	300 196	MU	300 196	
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes					NC		ND		NE		
	TOTAL III					IY		NG	6 717	NH	502 228	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		OU		M7	
		Autres participations					IO		OX		OY	
Autres titres immobilisés					I1		2B		2C			
Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E	45 587	2G			
TOTAL IV					I3		NJ	45 587	NK			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		OK	6 717	OL	630 716	OM	502 228

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 1 7

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL 3S SANTE

Néant ☒

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 + col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 + col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise SARL JS SANTE

Néant ☐

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	57 603	QE	21 013	QF		QG	78 616
	Matériel de transport	QH	5 813	QI	896	QJ	6 336	QK	373
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	171 257	QM	33 611	QN		QO	204 868
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	234 674	QV	55 520	QW	6 336	QX	283 858
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	234 674	ØP	55 520	ØQ	6 336	ØR	283 858

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	S1	S2	S3	S4
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non venant (NP + NO + NR)	NW						
		Total général non venant (NS + NT + NU)		NY	Total général non venant (NW - NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SARL 3S SANTE**Néant ☐

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies II du CGI)	U	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II		5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6C	6D
		- corporelles	6E	6G	6H
		- titres mis en équivalence	02	04	05
		- titres de participation	9U	9W	9X
		- autres immobilisa- tions financières (1)*	06	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III		7B	7C	7D	7E
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	7D	7E	7F
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *Désignation de l'entreprise : SARL 35 SANTENéant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	45 587	UV		UW	45 587				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	25 525		25 525						
	Autres créances clients	UX	858 274		858 274						
	Créance représentative de titres / Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) * UO	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	462		462						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	131 355		131 355					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	27 676		27 676					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	1 017		1 017					
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR									
	Charges constatées d'avance	VS	24 236		24 236						
	TOTAUX		VT	1 114 132	VU	1 068 545	VV	45 587			
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	1 738		1 738						
	à plus d'1 an à l'origine	VII									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	12 056		12 056						
Personnel et comptes rattachés		8C	371 875		371 875						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	332 528		332 528						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	274 047		274 047						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	221 073		221 073						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	1 416		1 416						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	3 572		3 572						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	1 218 305	VZ	1 218 305						
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tées auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Désignation de l'entreprise : SARL 3S SANTE		Formulaire déposé au titre de l'IA		ET	Néant ☐		Exercice N clos le : 31/12/2017		
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés				WA 237 220		
			de son conjoint				WB		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	2 094	WC	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	5 613	XE 7 707	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de loyers d'occupation		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 212 bis I)		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	24 096	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX		XW 25 228
	Amendes et pénalités		WJ	1 132	Charges financières (art. 212 bis)		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								XY
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2031-NOT-SD)								17
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			K7
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- Imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - Imposées au taux de 0 %					18	
	Fraction Imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions					ZN	
								WN	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								WO 2 825	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du CGI)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW		XR	
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MB		WQ	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3	
TOTAL I								WR 272 980	
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *								WS	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								WT	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- Imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - Imposées au taux de 0 % - Imposées au taux de 19 % - Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - Imputées sur les déficits antérieurs					WU 22 383	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							WV	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							WH	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A			WP	
								WW	
Mesures d'incitation	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							XB	
	Majoration d'amortissement *							I6	
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en liquidation) (art. 44 octet 1)	K9	Entreprises nouvelles (M. 1000)	L2	Asiatic enterprises innovantes (art. 44 sept 1)	LS		WZ	
	Pôle de compétitivité - bon CICE (art. 44 octet 2)	L6	Société d'investissement immobilière cotée (art. 208 O)	K3	Zone de restructuration de la défense (M. 1000)	PA		XA	
	Zone franche urbaine (art. 44 octet 3)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 octet 4)	IF	Zone franche d'activité (art. 44 octet 5)	XC		XY	
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quaterdecies)		PC			XF	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								XS 2 862	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance déduite par le report en arrière de déficit		Z1		XG 131 355	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XL	116 380		XH 156 600		
		déficit (II moins I)					XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL			XL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *							XO 116 380		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN					

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

SARL 3S SANTE

DGFIP 2058 A 2018
Extension

REINTEGRATIONS DIVERSES

Montant exercice N

DEDUCTIONS DIVERSES

Montant exercice N

CICE 2017

131 355

Désignation de l'entreprise SARL 3S SANTE		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	122 742	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	116 380	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	6 362	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	6 362	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 ^{er} b/s Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	144 100	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 ^{er} b/s Al. 2 du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
EFFORT CONSTRUCTION	9K	24 096	9L 22 383
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN 24 096	YO 22 383
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU

☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

**TABEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFIP N° 2058-CSD 2018

Désignation de l'entreprise : <u>SARL 3S SANTE</u>										Néant ☐				
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	527 967	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB							
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	OD	156 973			- Autres réserves	ZD							
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE	166 000							
					Autres répartitions	ZF								
	TOTAL I	OF	684 940		Report à nouveau	ZG	518 940							
										TOTAL II		ZH	684 940	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :				
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7						YQ							
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR							
	- Effets poncés à l'escompte et non échus						YS							
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT							
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8						XQ	131 282						
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU							
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	24 727						
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV							
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES						ST	461 664						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	617 674						
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	91 632						
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS						9Z	188 448						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						YX	280 080						
TVA	- Montant de la TVA collectée						YY	1 702 652						
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	111 819						
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017) *						ØB	5 354 743						
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS							
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK			%				
	- Numéro de centre de gestion agréé *				XP									
	- Filiales et participations : (liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)													
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG							
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entrepreneur investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH							
RÉGIME DE GROUPE *	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA				Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL			
							Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC			
	Groupe: résultat d'ensemble		JD				Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO			
							Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH				N° SIRET de la société mère du groupe	JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2018

Désignation de l'entreprise : SARL 3S SANTE

Néant ☐

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt*	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
(1)		(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
I - Immobilisations*	1	Matériel de trans	6 717	6 336		382
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS -VALUES , MOINS -VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
(7)		(8)		19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations*	1	6 000	5 618	5 618			
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)		5 618				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)						

(A)

(B)

(C)

(Ventilation par taux)

CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238

bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire déposé au titre de l'IR	EU	Néant	☒
------------------------------------	----	-------	-------------------------------------

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre 1))

Origine		Montant net des plus-values réalisées ^a	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quatorzièmes 1 ^{er} et 1 ^{er} quator CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de N - 1				
	N - 2				
	N - 1				
	N - 2				
	N - 3				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quatorzièmes 1 ^{er} et 1 ^{er} quator du CGI)				
	N - 4				
	N - 5				
	(à préciser) au titre de : N - 6				
	N - 7				
	N - 8				
N - 9					
TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS
 Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

7

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : SARL 3S SANTENéant ☒Rapport de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ☐ ou 12,8% ☐

- ☐ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
☐ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets résultant de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées
 exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies 0 bis du CGI) ☐

Gains nets résultant de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
 (art. 219 I a sexies 0 du CGI) ☐

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
(1)	(2)	(3)	(4)
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N-1			
N-2			
N-3			
N-4			
N-5			
N-6			
N-7			
N-8			
N-9			
N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col J=S+D+F-G-H
		À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies 0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies 0 bis du CGI)			
(1)		(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
Moins-values nettes N							
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)							
N-1							
N-2							
N-3							
N-4							
N-5							
N-6							
N-7							
N-8							
N-9							
N-10							

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2018

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL 3S SANTE

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme						
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION
DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS**

DGFIP N° 2059-E-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

(16)

Désignation de l'entreprise: SARL 3S SANTE															Néant ☐	
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquer le SIREN de la tête de groupe																
Exercice ouvert le: 01.01.2017 et clos le: 31.12.2017										Données en nombre de mois					1	2
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE																
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises															OA	8 482 222
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées															OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante															OL	5 618
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges															OT	
TOTAL 1															OX	8 487 840
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)															OH	841
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation															OE	
Subventions d'exploitation reçues															OF	
Variation positive des stocks															OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée															OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation															XT	
TOTAL 2															OM	841
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾																
Achats															ON	17 421
Variation négative des stocks															OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances															OR	468 030
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée															OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)															OW	1 141
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée															OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															OG	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante															OY	
TOTAL 3															OJ	486 592
IV- Valeur ajoutée produite																
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)															OG	8 002 089
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).															SA	8 002 089
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE																
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter la cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD																
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case															EV	☒
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)										GX	8 487 840	Effectifs au sens de la CVAE *		EY	140,00	
Période de référence										GY	0 1 / 0 1 / 2 0 1 7	GZ	3 1 / 1 2 / 2 0 1 7			
Date de cessation										HR	/ /	/ /	/ /			
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs																
Effectif moyen du personnel * :															YP	140,00
dont apprentis															YF	
dont handicapés															YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale															RL	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.																
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.																

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2018

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant ☒

EXERCICE CLOS LE 31122017

N° SIRET 43134843200029

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 3S SANTE

ADRESSE (voie) 15 RUE DE MADRID

CODE POSTAL 75008 VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 0

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

31122017

N° SIRET

4 3 1 3 4 8 4 3 2 0 0 0 2 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL 3S SANTE

ADRESSE (voie)

15 RUE DE MADRID

CODE POSTAL

75008

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

SARL 3S SANTE

15 RUE DE MADRID

75008 PARIS

ANNEXES

Aux comptes annuels présentées en Euros

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

ANNEXE

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Aux comptes annuels présentés en Euros

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2017 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2016 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 070 164,61 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 237 219,70 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 03/04/2018 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

ANNEXE

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Aux comptes annuels présentés en Euros

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel pour 131 355 euros

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)**2.2 - Fonds commercial**

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.

Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Fonds commercial (hors droit au bail) = 80 000 E

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	80 000		80 000	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	80 000		80 000	

3.2 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.2.1 - Immobilisations brutes = 630 716 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	82 900			82 900
Immobilisations corporelles	483 572	25 373	6 717	502 228
Immobilisations financières	45 587			45 587
TOTAL	612 060	25 373	6 717	630 716

3.2.2 - Amortissements et provisions d'actif = 283 858 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	234 674	55 520	6 336	283 858
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	234 674	55 520	6 336	283 858

3.2.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Concess.brevets licences	2 900	0	2 900	Non amortiss.
Fonds commercial	80 000	0	80 000	Non amortiss.
Instal./agenc. divers	201 659	78 616	123 043	de 5 à 10 ans
Matériel de transport	373	373	0	de 1 à 5 ans
Mat.bureau & informatique	153 656	120 803	32 853	de 1 à 10 ans
Mobilier	146 540	84 065	62 475	de 4 à 10 ans
TOTAL	585 128	283 858	301 271	

ANNEXE

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Aux comptes annuels présentés en Euros

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.3 - Etat des créances = 1 114 132 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	45 587		45 587
Actif circulant & charges d'avance	1 068 545	1 068 545	
TOTAL	1 114 132	1 068 545	45 587

3.4 - Provisions pour dépréciation = 21 288 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	5 041	16 246			21 288
Comptes financiers					
Total	5 041	16 246			21 288

3.5 - Produits à recevoir par postes du bilan = 1 017 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	1 017
Disponibilités	
TOTAL	1 017

3.6 - Charges constatées d'avance = 24 236 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

ANNEXE

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Aux comptes annuels présentés en Euros

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 87 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	4350	20,00	87 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	4350	20,00	87 000

4.2 - Etat des dettes = 1 218 305 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	1 738	1 738		
Dettes financières diverses	1 416	1 416		
Fournisseurs	12 056	12 056		
Dettes fiscales & sociales	1 199 523	1 199 523		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	3 572	3 572		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	1 218 305	1 218 305		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 394 224 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	1 738
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	6 307
Dettes fiscales & sociales	382 815
Autres dettes	3 364
TOTAL	394 224

ANNEXE

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Aux comptes annuels présentés en Euros

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 8 482 222 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	8 482 222	100,00 %
TOTAL	8 482 222	100,00 %

ANNEXE

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Aux comptes annuels présentés en Euros

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

6.2 - Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	3 000
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
- TOTAL	3 000

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 1 017 E

Produits à recevoir	Montant
Autres créances :	1 017
Etat produits a recevoir(448700)	1 017
TOTAL	1 017

8.2 - Charges constatées d'avance = 24 236 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(486000)	24 236
TOTAL	24 236

8.3 - Charges à payer = 394 224 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :	1 738
Banques interets courus a payer(518600)	1 738
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	6 307
Fourn factures non parvenues.(408100)	6 307
Dettes fiscales et sociales :	382 815
Pers conges a payer(428200)	97 072
Pers autres charges a payer(428600)	11 884
Org.soc. conges a payer(438200)	47 028
Org.soc. autres charges a payer(438600)	5 758
Etat autres charges a payer(448600)	221 073
Autres dettes :	3 364
Deb et cred divers charges a payer(468600)	3 364
TOTAL	394 224